

Réunion audio du 14 octobre 2020 de 15h00 à 16h00



Entre la ministre de la Transformation de la Fonction publique et les organisations syndicales CGT, CFE-CGC, FAFP, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CFDT, UNSA

Intervention de Natacha POMMET
Secrétaire générale de la Fédération CGT des Services publics

ROLE DES CHSCT

La CGT insiste sur le fait que, dans une période où le télétravail doit se développer au regard de la situation sanitaire, les CHSCT doivent être réunis en urgence, dès demain, avec à l'ordre du jour la mise en place des plans de continuité d'activité, et ceci dans toutes les administrations, collectivités et établissements afin d'éviter la situation de mars dernier. Nécessité d'une circulaire en ce sens insistant aussi sur respect plein et entier des droits des représentants des personnels pour exercer leur mandat. La CGT affirme une nouvelle fois que le gouvernement s'honorerait à revenir sur la suppression de cette instance dédiée et de plein exercice.

SUR LA SITUATION DES PERSONNES VULNERABLES

Pour être compris de toutes et tous, les messages gouvernementaux ne peuvent être contradictoires, une personne vulnérable au printemps dernier le reste aujourd'hui et à plus forte raison si de nouvelles mesures de protection sont prises. C'est pourquoi la CGT demande le retour au dispositif antérieur du décret du 5 mai qui couvrait de manière bien plus satisfaisante les situations conduisant à la reconnaissance de la vulnérabilité. De plus, elle estime qu'il ne faut pas fermer la porte à l'obtention d'ASA pour les agent·e·s partageant leur domicile avec une personne vulnérable.

SUR LES CAS CONTACTS

De trop nombreux témoignages font part de messages pour le moins étonnants de la part des ARS demandant au cas positifs de ne pas communiquer sur leur positivité afin de ne pas multiplier les cas contacts. Nous vous demandons d'intervenir auprès de votre collègue Olivier Véran sur cette question.

SUR LE JOUR DE CARENCE

Sans reprendre la totalité de l'argumentaire déjà développé dans nos précédents échanges, la CGT réaffirme l'urgence, au regard des mesures annoncées, de la suspension du jour de carence tout en rappelant qu'elle continue de réclamer son abrogation pure et simple.



SUR LE TELETRAVAIL

Afin, là aussi, d'éviter les situations du printemps dernier sur l'instauration rapide du travail à domicile, la CGT souhaite rappeler quelques principes : le télétravail n'est pas compatible avec la garde d'enfants. Le télétravail doit faire l'objet d'accords avec les organisations syndicales, notamment dans le cadre du PCA, et prévoir notamment :

- La fourniture de matériels adéquats (ordinateur, téléphone portable, abonnement internet...) ou, en l'absence de telles fournitures, une indemnité correspondant à une activité professionnelle en télétravail qui couvrirait les frais occasionnés.
- L'indemnisation du repas pris à domicile quand il y a une prise en charge du repas sur le lieu de travail.
- S'assurer que le domicile de l'agent lui permet de disposer d'un espace de travail adapté, notamment en termes de sécurité, d'ergonomie et de tranquillité.
- S'assurer de l'engagement de l'employeur à ne pas recourir aux outils dans le but de contrôler l'activité des agent·e·s en télétravail.
- Faire respecter les horaires de travail et instaurer le droit à la déconnexion

Intervention de Mireille STIVALA
Secrétaire générale de la Fédération CGT Santé Action Sociale

TENUE DE REUNIONS REGULIERES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LES MINISTRES DES DIFFERENTS MINISTERES DE LA FP PENDANT TOUTE LA CRISE COVID-19

La CGT demande que se tiennent des « réunions » pour être informée et consultée régulièrement sur les modalités prises dans les établissements et auprès des agent·e·s, salarié·e·s dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cela a été le cas pendant le premier semestre de l'année et doit l'être à nouveau, et notamment pour la FPH où aucune réunion de ce type n'a été tenue par le ministre des Solidarités et de la Santé, alors que c'est l'un des secteurs où les salarié·e·s sont les plus impliqué·e·s et confronté·e·s dans la période à la gestion de la crise sanitaire.

Nous vous demandons de relayer cette demande auprès de vos homologues.

AGENT-E-S TESTE-E-S POSITIF-VE-S AU COVID-19

Nous vous informons que des agent·e·s de la FP, et plus particulièrement ceux·celles de la FPH, testé·e·s positif·ve·s au Covid-19, sont en situation de travail parfois sous pression de leur hiérarchie, ce qui est inacceptable et en totale contradiction avec l'obligation de faire respecter le délai de minimum 7 jours d'isolement préconisé pour toutes les personnes atteintes du Covid-19 afin d'empêcher la circulation du virus.

Nous demandons que des directives claires et précises soient données en la matière pour arrêter ces pratiques.



PREMIERE SEQUENCE DE LA REUNION UNITAIRE

- Madame la ministre apportera plus de précisions ultérieurement à la déclaration du président de la République (prévue le 13 octobre au soir) concernant un certain nombre de questions, notamment les questions liées aux conditions de restauration en entreprise, la bonne pratique du télétravail, l'amélioration des carrières, etc.
- En revanche, elle confirme un non-retour au confinement, insiste sur l'importance du maintien du dialogue social, souligne qu'il faut impérativement désengorger les transports en commun afin de limiter la propagation du virus, mais surtout d'entretenir les activités économiques, culturelles, éducatives du pays.

Une réunion d'information sera organisée avec l'ensemble des organisations syndicales lundi 19 octobre afin d'apporter les précisions sur les différentes questions (lieu et heure à repréciser)

Questions concernant:

- **Les cas contacts,** l'importance à ne pas communiquer les cas positifs : le ministre de la Santé apportera des réponses appréciables aux différentes questions.
- Les masques : une expertise est en cours afin de certifier ou non la dangerosité des masques.
- Les jours de carence : il est nécessaire d'avoir une posture d'action et de vigilance.